

REUNION PLENIERE DE LA

COREVIH IDF NORD

Le mercredi 22 Avril 2014

CeGIDD: Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CDAG+CIDDIST = CeGIDD)

L'article 47 de la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 crée, à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle structure appelée « Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles » (CeGIDD).

Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit du territoire et de la COREVIH Ile-de-France Nord

	Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit Hôpital Bichat Cl. Bernard	Centre Départemental de Dépistage et de Soins d'Eaubonne	Centre Départemental de Dépistage et de Soins de Cergy	Centre Municipal de Santé de Clichy(Marc Chagall)	Hôpital Delafontaine - Saint Denis
Adresse	46 rue Henri Huchard 75018 Paris	29 avenue de Paris 95600 Eaubonne	Parvis de la Préfecture 3 Place de la Pergola 95000 CERGY	3 rue Simoneau 92110 Clichy	2 rue du Dr Delafontaine 93200 Saint Denis
Téléphone	01 40 25 84 34	01 34 06 00 99	01 34 33 51 84	01 47 15 97 98	01 42 35 61 99
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage VIH/SIDA - Hépatites B et C - Infections Sexuellement Transmissibles (IST) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage VIH/SIDA - Hépatites B et C - Infections Sexuellement Transmissibles (IST) - Actions d'information et de prévention auprès du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage VIH/SIDA - Hépatites B et C - Infections Sexuellement Transmissibles (IST) - Actions d'information et de prévention auprès du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage VIH/SIDA - Hépatites B et C - Infections Sexuellement Transmissibles (IST) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage VIH/SIDA - Hépatites B et C - Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
Horaires	Sans rendez-vous : - Lundi de 10H00 à 19H00 - Mardi de 13H00 à 19H00 - Jeudi de 13H30 à 19H00 - Vendredi de 10H00 à 16H00 Se présenter au moins 1H30 avant la fermeture.	Sans rendez-vous : - Mercredi de 08H30 à 11H30	Sur rendez-vous : - Mardi de 08H45 à 12H30 et de 12H45 à 14H15 - Jeudi de 09H00 à 12H30 et de 15H00 à 19H00 - Vendredi de 08H45 à 12H30	Sans rendez-vous : - Mercredi de 11H00 à 14H00 Vaccination VHB : - Mercredi de 15H00 à 16H00	Sans rendez-vous : - Mardi de 09H30 à 13H00 - Mercredi de 12H00 à 14H30 (sauf vacances scolaires) - Jeudi de 14H30 à 18H00 - Samedi de 09H00 à 12H30 (sauf vacances scolaires)

Missions des CeGIDD

Dans le domaine de la lutte contre l'infection par le VIH, les hépatites virales et les IST

- Élaboration du parcours de santé sexuelle
- Dépistage et/ou examens clinique et biologique de diagnostic réalisés chez l'utilisateur et, le cas échéant, chez ses partenaires, sous réserve de leur accord
- Distribution de matériels de prévention (préservatifs, gels, digues dentaires...)

Dans le domaine de la lutte contre l'infection par le VIH, les hépatites virales et les IST

- Prise en charge et suivi d'un accident d'exposition au VIH, VHB, VHC, conformément à la réglementation en vigueur sur la dispensation des antirétroviraux, ou orientation vers une structure autorisée ;
- Vaccination contre les virus de l'hépatite B, A (hors indications pour les voyageurs) et du papillomavirus selon les recommandations du calendrier vaccinal, et le cas échéant les vaccinations recommandées par ce calendrier

Dans le domaine de la Prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle

- Information et éducation à la sexualité ;
- Prévention des grossesses non désirées par :
 - la prescription de contraception (y compris d'urgence) et la délivrance de celle-ci dans certaines situations
 - l'orientation des demandes d'interruption volontaire de grossesse vers une structure de santé ou un professionnel compétent ;
- Prévention et détection des violences sexuelles ou des violences liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, des troubles et dysfonctions sexuels, par la proposition d'une orientation vers une prise en charge adéquate

En terme de Public pris en charge par le CeGIDD

- Le CeGIDD assume une mission de service public auprès de la population générale et a vocation à accueillir et prendre en charge tout usager ;
- Le CeGIDD doit adapter ses actions et les diriger, vers les publics les plus exposés, au risque de transmission du VIH, des IST, et des hépatites virales B et C ou les plus éloignés du système de soins

En terme de Personnel

- Personnel Minimum: Existant + psychologue & assistant(e) sociale
- A titre facultatif:
 - un(e) dermato-vénéréologue,
 - un(e) gynécologue,
 - un(e) sexologue,
 - un(e) proctologue, u
 - n(e) urologue,
 - un(e) hépato-gastroentérologue,
 - un(e) infectiologue,
 - un(e) sage femme

En terme de Modalité de fonctionnement

- Possibilité d'une prise en charge anonyme ou non au moment de l'accueil ;
- Veiller à l'information du médecin traitant sur les soins prodigués notamment les vaccinations, avec l'accord de l'utilisateur.
- Organisation d'actions hors les murs en coordination avec les autres acteurs dont les associations œuvrant dans le territoire de santé. A cette fin, le centre peut conclure des conventions de partenariat avec ces autres acteurs.
- Réalisation de TROD pour un dépistage du VIH au sein d'un CeGIDD soit dans les situations d'urgence (arrêté du 28/05/10) soit, en dehors des situations d'urgence (arrêté du 9 /11/10)

En terme de Modalité de fonctionnement

- Possibilité d'une prise en charge anonyme ou non au moment de l'accueil ;
- Veiller à l'information du médecin traitant sur les soins prodigués notamment les vaccinations, avec l'accord de l'utilisateur.
- Réalisation de TROD pour un dépistage du VIH au sein d'un CeGIDD soit dans les situations d'urgence (arrêté du 28/05/10) soit, en dehors des situations d'urgence (arrêté du 9 /11/10)

En terme de Localisation et organisation

- Tout CeGIDD peut délocaliser des consultations de façon quasi-permanente (dites « antennes ») dans des structures de soins, des structures associatives ou des établissements d'enseignement
- Organisation d'actions hors les murs en coordination avec les autres acteurs dont les associations œuvrant dans le territoire de santé. A cette fin, le centre peut conclure des conventions de partenariat avec ces autres acteurs.
- Un minimum hebdomadaire de 4 demi-journées d'ouverture dans le local principal du CeGIDD

En terme de Programmation, de coordination, évaluation

- L'agence régionale de santé est responsable de la programmation stratégique en lien avec le COREVIH.
- Elle assure la coordination, le suivi et l'analyse des activités des centres habilités.
- L'agence peut confier la mise en œuvre opérationnelle des missions de coordination, de suivi et d'analyse des activités à un CeGIDD, à un COREVIH ou à un autre organisme compétent.

Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

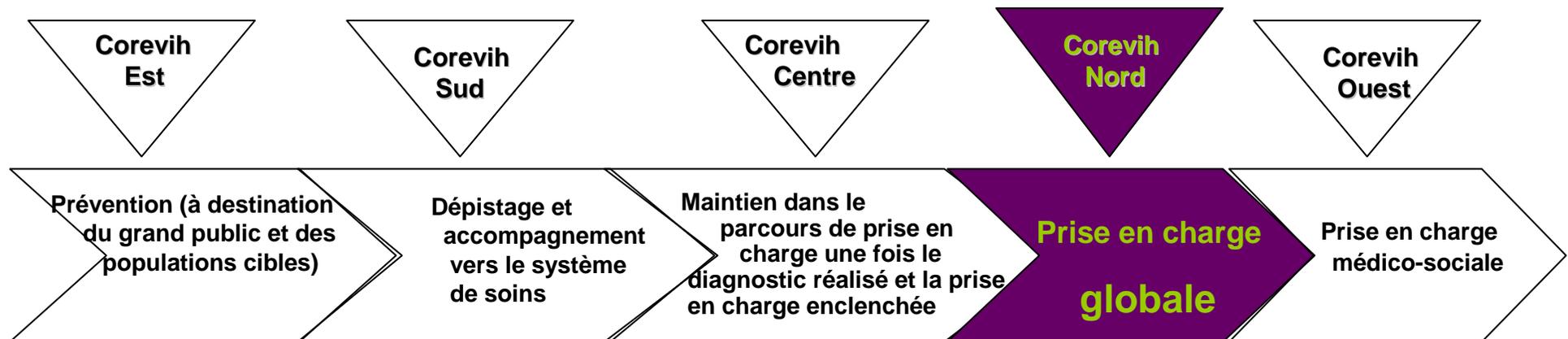
Introduction

- Le COM est un document de référence dans la relation ARS/COREVIH, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets des COREVIH
- S'inscrit dans le cadre du Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens 2015-2018 ARS - Etat

Contrat d'Objectifs et de Moyens: un outils à deux niveaux

Inter-corevih

Approche Méthodologique: étapes clés du parcours de soins



Inter-corevih(2)

- **Prévention:** prévention primaire, incitation au dépistage, prévention combinée y compris la prise en charge des accidents d'exposition au sang et au sexe
- **Dépistage et accompagnement vers le système de soins:** réduction du diagnostic tardif, amélioration de l'accès aux soins (accès au droit, accompagnement vers les soins) et réduction des perdus de vue après la première consultation (qualité de la consultation d'annonce)

Inter-corevih (3)

- **Maintien dans le parcours de prise en charge une fois le diagnostic réalisé et la prise en charge enclenchée:** perdus de vue dans la file active, observance et notamment ETP (incluant santé sexuelle, prévention combinée, qualité de vie, etc.), accompagnement dans le système de soins [notamment le rôle conjoint des associations et des soignants] ;
- **Prise en charge globale:** prise en charge des comorbidités, partagée entre la ville et l'hôpital, psychologique et psychiatrique
- **Prise en charge médico-sociale:** accès aux droits, solutions d'hébergement, ACT, fin de vie.

Intra-corevih

- Adoption d'une démarche de travail identique dans chaque COREVIH pour aboutir à un plan d'actions cohérent et global en tenant compte des spécificités de sa file active et de ses territoires :
 - Populations
 - Organisation des soins intra hospitaliers
 - Démographie des professionnels de santé en ambulatoire et de leur implication sur le VIH
 - Offre médico-sociale (au sens large)
 - Offre en promotion et prévention pour la santé (dont les Cegidd)

Calendrier (1)

- **06 mai de 9h30 à 12h30: 1ère Plénière** pour initier les travaux (présentation de la méthode de travail par l'ARS ; présentation de la situation épidémiologique au niveau régional par les COREVIH)
- **18 mai 09h00 – 17h30:** séminaire de mise en place des groupes de travail et élaboration des plans d'action.
- **21 mai de 17h30 à 20h30: 2ème Plénière** pour effectuer un retour sur les groupes de travail.

Calendrier (2)

- **Fin mai** : Remise des plans d'actions à l'ARS
- **Première quinzaine de juin**: Réunions d'échanges ARS/COREVIH
- **Juin-Juillet**: Arbitrage

Période couverte par le COM

- **Inter-COREVIH:** s'inscrit sur une période de trois ans.
- **Intra- COREVIH:** peut s'inscrire dans une durée plus courte (pour tenir compte de la durée des mandats des membres des comités)